

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres en exercice : 23  
Quorum : 12  
Nombre de membres présents : 15  
Date de la convocation : 04/12/2019

*Secrétaire de séance : M. Patrice GAINANT*

Le Douze Décembre Deux Mille Dix-Neuf, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :**

Mme Joëlle PELTIER – Maire

M. Jean BRILLAUD M. Dominique LOUIS, M. Patrice GAINANT – Adjoints

M. Bernard MAUZÉ, Mme Catherine HENROTTE - Conseillers Municipaux délégués

M. Jean HAMACHE, Mme Françoise MARTIN, M. Pascal DARDILLAC, Mme Doriane ALBERT, Mme Nathalie BRIONNET, M. Gérard COTET, M. Frank HUET, M. Joël BARRAULT, M. Denis MURGUET formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

**Pouvoirs :** Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANTS	MANDATAIRES
M. Eric COUSIN	M. Bernard MAUZÉ
Mme Stéphanie VERRIER	M. Jean BRILLAUD
Mme Michelle ECLERCY	Mme Françoise MARTIN
Mme Claudine HAIE	Mme Joëlle PELTIER

**Excusées :** Mme Florence DERRÉ, Mme Sylvie GLASSON

**Absentes :** Mme Sandrine DUMUIS, Mme Sandrine BROCHARD

**Délibération n°115/19  
APPROBATION DES TARIFS DES SALLES POUR L'ANNÉE 2020**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du travail effectué par la commission générale au sujet des tarifs des services publics. S'agissant des tarifs de location des salles communales, il est proposé d'accepter le principe d'une augmentation basée sur l'évolution de l'inflation. (Environ 1 % sur un an). Les montants présentés sont arrondis.

UNE JOURNÉE OU UNE SOIRÉE 8h00 – 18h00 ou 18h00 – 8h00 Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * de 18 h à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	65 €	0 €	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	85 €	65 €	55 €	55 €
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	165 €	65 €	75 €	75 €
✓ Associations, CE et personnes extérieures	366 €	78 €	157 €	157 €
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	348 €			
- Hors Commune	715 €			

AR PREFECTURE

086-218601334-20191212-D115\_19-DE  
Regu le 18/12/2019

UN JOUR (8h00 - 8h00) Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * de 8 h à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	65 €	0 €	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	165 €	65 €	65 €	65 €
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	323 €	65 €	135 €	135 €
✓ Associations, CE et personnes extérieures	609 €	157 €	304 €	304 €
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	591 €			
- Hors Commune	1 215 €			

UNE JOURNÉE (8h00 - 8h00) * Lundi - mardi - jeudi - vendredi (hors vacances scolaires)				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * de 8 h à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations	263 €			
✓ Autres organismes	263 €			
✓ Collectivités non partenaires	263 €			
✓ Collectivités partenaires	0 €			

UN WEEK-END (du Vendredi 18h00 au Lundi 8h00) Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * avec arrêt à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	135 €	0 €	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	323 €	135 €	135 €	130 €
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	536 €	135 €	268 €	268 €
✓ Banquet des Anciens Combattants du 11/11	0 €			
✓ Associations, CE et personnes extérieures	996 €	304 €	608 €	608 €
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	968 €			
- Hors Commune	1624 €			

#### AUTRES TARIFS

- ✓ Caution pour la location du four de Virolet (Uniquement pour les associations Ligugéennes) : 1 000 €

La commune se réserve le droit de ne pas louer les salles si elle considère que la location envisagée ne correspond pas à une activité respectueuse de l'environnement, du lieu, du matériel, des bâtiments etc...

Les salles ne seront pas louées si ces locations entravent de façon significative et récurrente les activités prévues de la vie associative.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les tarifs des salles communales présentés ci-dessus pour l'année 2020.
- ✓ D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.



Pour extrait conforme  
Fait et délibéré à LIGUGÉ le 17 décembre 2019

Le Maire

Joëlle PELTIER

AR PREFECTURE

086-218601334-20191212-0115\_19-DE  
Reçu le 18/12/2019